



Plate-forme
pour le développement durable

21

BULLETIN D'ADHÉSION 2027

L'organisation et ses représentants

L'organisation (nom) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Sera représentée cette année, au sein de l'association « Plate-forme 21 pour le développement durable », par :

TITULAIRE (seul habilité à voter en AG, avec son suppléant)

Nom et prénom :

Fonction :

Courriel :

Tél. :

SUPPLÉANT (habilité à voter à l'AG si le titulaire est absent)

Nom et prénom :

Fonction :

Courriel :

Tél. :

Relais administratif éventuel

Nom et prénom :

Fonction :

Courriel :

Tél. :

Les actions DD de l'organisation pour 2027

Intitulés/natures des actions (seront portées à la connaissance des adhérents pour favoriser le rapprochement entre vous)

L'organisation adhère à la Plate-forme 21, sur la base des statuts et du règlement intérieur en vigueur à la date de son adhésion, et sur la base des principes suivants :

1

La volonté de progresser et de construire ensemble, dans un esprit d'échange et de respect mutuels.

Les adhérents partagent une même ambition : **agir pour le développement durable en Massif central**. A travers les activités de la Plate-forme 21 dont ils sont les éléments moteurs, ils se fixent les priorités suivantes :

- s'inscrire dans une **logique d'amélioration continue** (points forts, points faibles, solutions d'amélioration) **basée sur l'enrichissement réciproque**, par l'échange d'expériences, de savoirs et de pratiques, d'informations et de questionnements ;
- participer aux activités de l'Association dans un **esprit de convivialité, de libre expression et de respect des différences** en s'interdisant tout jugement de valeur sur les idées et expériences des uns et des autres ;
- favoriser ainsi l'émergence et le développement des **progrès techniques, économiques et sociaux** permettant d'évoluer vers un monde durablement plus viable, vivable et équitable.

2

Le règlement de la cotisation annuelle au premier trimestre de l'année.

Tournez SVP →

• **COLLÈGE 1 : Services de l'Etat et collectivités**

Conseils départementaux :

- jusqu'à 150 000 habitants : 2 750 €
- plus de 150 000 habitants : 5 500 €

**Communautés d'agglomération
et communautés de communes :**

- jusqu'à 5 000 habitants : 250 €
- plus de 5 000 à 10 000 habitants : 500 €
- plus de 10 000 à 50 000 habitants : 1 000 €
- plus de 50 000 à 150 000 habitants : 2 500 €
- plus de 150 000 habitants : 5 000 €

Communes :

- jusqu'à 5 000 habitants : nb d'habitants X 0,06 € (plancher : 50 € - plafond : 250 €)
- plus de 5 000 à 10 000 habitants : nb d'habitants X 0,05 € (plafonné à 400 €)
- plus de 10 000 à 50 000 habitants : nb d'habitants X 0,04 € (plafonné à 1 500 €)
- plus de 50 000 à 100 000 habitants : nb d'habitants X 0,03 € (plafonné à 2 000 €)
- plus de 100 000 à 150 000 habitants : nb d'habitants X 0,02 €.

Communes membres d'une Cté d'agglom./communes adhérente : - 30 % sur les tarifs ci-dessus, sur présentation d'un justificatif attestant de l'adhésion de la communauté, si celle-ci n'a pas déjà réglé sa cotisation pour l'année en cours.

Associations départementales de maires : 100 €

Parcs Naturels Régionaux, Pays et autres syndicats mixtes : 600 €

• **COLLÈGE 2 : Entreprises et organismes professionnels**

Entreprises unipersonnelles : 100 €

Entreprises de 2 de 10 salariés : 200 €

Entreprises de 10 à 49 salariés : 300 €

Entreprises de 50 à 250 salariés : 600 €

Grands groupes : 1 500 €

Chambres consulaires : 700 €

Syndicats professionnels : 250 €

Autres : 200 € (entrée dans cette catégorie soumise à l'avis du Collège, au cas par cas).

• **COLLÈGE 3 : Associations**

- sans activité de vente de prestations : 50 € (tarif solidaire)

- avec activité de vente de prestations : 150 € (dont associations à but non lucratif et non assujetties à la TVA)

Conseils de développement : 100 €

• **COLLÈGE 4 : Centres de Recherche et établissements d'enseignement** 250 €

• **COLLÈGE 5 : Personnes physiques qualifiées** 15 € (entrée soumise à l'avis du Bureau, après envoi d'une lettre de motivation, avec références en matière de développement durable, adressée au Président).

Mode de règlement

Montant de votre cotisation

€

Détail pour les communes : [..... habitants X € / habitant] OU [plafond de €] (X 0,7 si réduction de 30%).

☐ Présente ci-joint un justificatif de l'adhésion de sa Cté d'agglom./de communes à la Plate-forme 21 pour 2026 (si réduction 30%).

Mode de règlement :

☐ par chèque ci-joint établi à l'ordre de la Plate-forme 21 pour le développement durable.

☐ par virement (cf. RIB ci-joint) avec mention du **NOM de votre ORGANISATION** et/ou n° de la facture.

☐ par mandat administratif, **rappelant le N° DE FACTURE**, sur présentation d'une lettre ou d'un bon de commande.

☐ souhaite recevoir une **FACTURE**.

Consignes pour la facturation :

Date, tampon de l'organisation
et signature de son représentant :